

DECISION N° 9/2024

Objet : Marché de travaux pour la désimperméabilisation de la cour haute de l'école élémentaire Louise Weiss – Attribution

Monsieur Hussam AL MALLAK, Maire de la commune de Vailhauquès,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération en date du 10/07/2020 par laquelle le conseil municipal délègue au maire ses attributions afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, dans les limites d'un montant de 350 000 € H.T.,

Vu la consultation en procédure adaptée lancée le 31 mai 2024, ainsi que la date de remise des offres fixée au 21 juin 2024,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un marché public de travaux relatif à la désimperméabilisation de la cour haute de l'école élémentaire Louise Weiss,

Considérant le rapport d'analyse des offres,

DECIDE

Le marché de travaux pour la désimperméabilisation de la cour haute de l'école élémentaire Louise Weiss est attribué à la société TP SONERM située 630 rue des Avants à Saint Mathieu de Trévières, pour un montant de 190 000 € H.T.

Il sera rendu compte au conseil municipal, à sa plus prochaine séance, de la présente décision.

Fait à Vailhauquès, le 18/07/2024

Le Maire,

H. AL MALLAK



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision ;

- Informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Publié sur le site internet de la commune le : **18 JUIL. 2024**

Déposé en préfecture le :

Le Maire,